

Frédéric Borloz: «En orthographe, c'est une catastrophe»

Entretien Selon l'étude COFO 2023, les élèves vaudois sont dans la moyenne romande, qui est mauvaise. Le ministre de la Formation veut promouvoir la dictée.

Jérôme Cachin

L'apprentissage des langues est insatisfaisant dans les écoles des cantons romands, parce que moins de la moitié des élèves (41%) atteignent les objectifs en orthographe de la langue française.

C'est ce que montre l'étude COFO, réalisée en 2023 sur 18'000 élèves suisses et présentée jeudi par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Neuchâtel (36%) enregistre le taux le plus bas, suivi de Berne (37%), Vaud (40%), Genève (40%) et Fribourg (42%). Le Jura se distingue avec un taux de 50%.

Le chef du Département de la formation, Frédéric Borloz, évoque les pistes d'amélioration, dont la promotion de la dictée. Entretien.

Que vous apprend cette étude comparative?

Nous pouvons nous satisfaire de certains résultats. Mais en même temps, pour l'orthographe du français, c'est une catastrophe.

Mais dans ce domaine, les élèves vaudois ne sont pas pires que la moyenne romande...

Non, mais il ne faut pas se satisfaire de résultats moyens. Lire et écrire le français a toujours été une priorité de ce département. À mon arrivée, j'ai voulu renforcer cette idée qu'il s'agit de compétences fondamentales. L'étude observe la situation en 2023, donc nous n'avons pas encore les résultats de ce qui a été entrepris sur le plan vaudois, tant au niveau des moyens d'enseignement que de la détection précoce des problèmes de compréhension ou de dyslexie, dès la troisième année. Il y a aussi une réflexion sur l'ensemble des textes écrits par les élèves, où l'orthographe ne compte pas toujours, comme une interrogation d'histoire.

Aujourd'hui, les branches sont séparées. Or, les élèves devraient être évalués en orthographe de manière régulière pour qu'ils



Pour Frédéric Borloz, «la dictée n'est pas un tabou». Odile Meylan

«La langue évolue, il faut la faire évoluer et je serais plus ouvert à cela.»

Frédéric Borloz

Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

sachent eux-mêmes où ils en sont.

Parlons de la dictée. Elle n'a pas disparu de l'école vaudoise. Allez-vous la renforcer?

La dictée, ce n'est de loin pas un tabou. Elle n'a pas disparu de l'école. Mais cela fait une cinquantaine d'années qu'elle est très critiquée, au motif qu'elle serait trop inégalitaire. Aujourd'hui, il s'agit de la promouvoir

comme un bon moyen d'évaluation.

Vous souhaitez rendre la dictée systématique?

Des enseignants utilisent les dictées et d'autres pas. D'autres l'utilisent de manière participative, ce qui peut faire que certains élèves n'apprennent pas. Nous allons laisser les enseignants s'adapter à leur classe et développer des méthodes. Nous

n'allons pas exiger un nombre minimal de dictées.

Il y a des débats parfois intenses sur la simplification de l'orthographe. Par exemple, il y a cinq ans, votre courant politique a bataillé sur ce sujet. Or, on observe que la complexité de l'orthographe dissuade les élèves de faire des efforts. Qu'en pensez-vous?

Oui, la langue française est une des plus complexes à écrire. Je n'étais pas très chaud pour la simplification. Aujourd'hui, j'ai une approche un peu plus pratique. Il ne faut pas avoir peur de modifier et d'adapter l'orthographe. La langue évolue, il faut la faire évoluer et je serais plus ouvert à cela, tout en restant fidèle à l'Académie française.

Le rôle des parents est-il insuffisant dans cet apprentissage?

Ils doivent être mieux informés de l'évaluation de leurs enfants. C'est comme cela que nous pouvons obtenir leur concours. Le Canton a aussi élaboré un outil qui permet d'impliquer les parents dans les apprentissages de leurs enfants.

Avec les enseignants, il y a aussi les spécialistes que sont les logopédistes, bibliothécaires et psychomotriciens. En faut-il davantage?

Bien sûr, nous adaptons ces effectifs. Nous avons besoin de ces professionnels pour effectuer une détection précoce qui soit solide et accompagner les enfants concernés.

Est-ce que ces métiers sont préservés des mesures d'économie que l'État de Vaud doit faire?

Le Conseil d'État doit regarder dans tous les secteurs et il n'y a pas de tabou. Mais il est vrai que l'école a évolué avec des connaissances médicales nouvelles et des moyens actualisés pour aider ces élèves. Nous ne voulons pas les laisser sur le carreau.

Lire aussi l'article en p. 15

Vols de vélos: Lausanne recalcule les caméras

Conseil communal Il n'est pas rare à Lausanne, ville du vélo par excellence avec ses 7725 places de parc et ses 126 kilomètres d'aménagements et liaisons cyclables (fin 2023), de croiser des deux-roues auxquels il en manquait justement une, de roue, quand ce n'est pas la selle ou la batterie pour ce qui est des engins électriques. Trop de vols, selon la conseillère communale Marlène Bérard (PLR), dont le postulat «Pour prévenir le vol de vélos en ville de Lausanne» était débattu en conseil mardi dernier. Son idée d'installer des caméras de surveillance a été rejetée à la majorité.

«Ces vols et ces actes de sabotage sont problématiques pour les propriétaires de vélos. Outre le fait que leur détenteur est privé de ce moyen de locomotion, il est souvent difficile pour les propriétaires de se faire rembourser par les assurances, faute d'avoir encore un ticket d'achat», estime Marlène Bérard. Sa solution: équiper de caméras de vidéosurveillance

Il n'est pas rare de croiser des deux-roues auxquels il en manque justement une.

lance les bâtiments publics (école, garderie, administration communale, musées...) aux abords desquels des espaces de stationnement pour vélos sont disposés, le but étant de sécuriser les espaces de stationnement et de dissuader d'éventuels voleurs. Les caméras seraient orientées uniquement sur l'espace de stationnement.

Bons cadenas et prévention

Le groupe Ensemble à Gauche s'est déclaré contre une société de surveillance généralisée. «Les moyens doivent être mis ailleurs, notamment dans la formation ou une meilleure répartition des richesses. Plus prosaïquement, nous proposons que l'argent nécessaire à ces caméras soit plutôt alloué à une subvention pour l'achat de bons cadenas», a proposé Magali Crausaz Mottier. Même idée de la part du groupe socialiste. Audrey Petoud (PS): «Nous devrions privilégier des solutions plus efficaces et moins intrusives, comme l'amélioration de l'éclairage public et le développement d'actions de prévention.»

«Les coûts du dispositif, d'une part pour l'installation des caméras, mais surtout pour l'exercice de la vidéosurveillance, ne semblent pas devoir être supportés par la collectivité publique, alors que la très grande majorité des vols sera couverte par une assurance», ont estimé les Vert'libéraux.

L'UDC s'est également déclarée contre le postulat Bérard, par la voix de Valentin Christe. «Nous sommes d'avis qu'il est de la responsabilité individuelle de chacun que de sécuriser convenablement son véhicule, que ce soit un vélo ou tout autre véhicule d'ailleurs. Il ne viendrait à l'idée de personne pour lutter contre les vols de voitures de demander que l'ensemble des places de stationnement de la ville de Lausanne soient équipées de caméras de vidéosurveillance.»

Laurent Antonoff

Condamné pour avoir recelé sept chardonnerets élégants

Détention illégale Un Yverdonnois doit payer 500 francs d'amende pour avoir gardé illégalement ces volatiles.

Carduelis carduelis. Tel est le petit nom latin du chardonneret élégant, petit volatile coloré de la famille des passereaux. Bien qu'il soit classé comme «non menacé» sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Suisse, il est considéré comme une espèce protégée selon la législation suisse. La loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) interdit en effet de les capturer et de les détenir.

Malgré cette interdiction, un Yverdonnois a tout de même pris le risque de ramener trois chardonnerets chez lui en novembre 2019. Lors d'un voyage en Sicile, l'homme a eu le coup de foudre pour un couple et un mâle, achetés 15 euros au marché noir, à Pa-

lerme, et les a ramenés chez lui. Le couple a fait des bébés et au final, sept chardonnerets ont passé près de cinq ans chez lui, dans une cage de 60 cm sur 40, à Yverdon-les-Bains.

Les autorités ont fini par se rendre compte de la détention illégale: la Direction générale de l'environnement (DGE), chargée dans le canton de Vaud du respect de la loi dans le domaine, est intervenue et a saisi les chardonnerets. Elle a aussi ouvert une procédure pénale à l'encontre de leur propriétaire, pour infraction à la loi fédérale sur la chasse, à la loi sur les espèces protégées et sur la faune.

En réponse à nos questions, la DGE précise qu'elle ne constate



Lorsqu'il est arrivé au refuge, ce chardonneret élégant était en très mauvaise santé. Erminea

que rarement ce genre de pratique, en moyenne une fois tous les deux ou trois ans. Les chardonnerets sont prisés. Il lui arrive très ponctuellement de délivrer des autorisations de détention pour ces oiseaux, mais uniquement quand il s'agit de spécimens provenant d'élevages certifiés.

Oiseaux malades

L'homme a été condamné par ordonnance pénale. Dans le document que «24 heures» a consulté, émis le 2 décembre 2024 et qui vient d'être rendu, on peut lire qu'il a été condamné à 500 fr. d'amende, ainsi qu'à 90 jours-amende à 30 fr., avec un sursis de deux ans. Lorsqu'ils ont été récupérés par les autorités, les

sept chardonnerets étaient en très mauvaise santé. Ils ont été confiés à Erminea, un centre de soins pour la faune sauvage, basé à Chavornay. «Nous recevons fréquemment des chardonnerets, explique Joan Clara Eberlein, la responsable administrative du refuge. Ceux-ci souffraient de mycose, de carences, avaient des griffes trop longues et des plumes très abîmées.»

Malheureusement, malgré les soins prodigués à Erminea, trois chardonnerets sont décédés. Les autres ont été repris dans le parc de la famille Bertarelli, situé à Nyon, indique l'ordonnance pénale.

Marie Maurisse